

AVIS

Avis administratifs

SARL NOUVELLE AGENCE SYLVAIN

Par acte en date du 01 mai 2017, LE CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE a consenti un cautionnement bancaire de 200 000 EUROS à la SARL NOUVELLE AGENCE SYLVAIN, représentée par MADAME MILLION MARIE BERNADETTE, sise 3 ROUTE DE MEGEVE 74920 COMBLOUX, pour son activité de Transaction sur immeubles et fonds de commerce sans manipulation de fonds ;

D'un commun accord avec les parties, ce cautionnement a pris fin, en date du 20 août 2024 et le présent avis vaut dénonciation de ladite garantie.

Conformément à la loi du 02 janvier 1970, Décret du 20 juillet 1972, les oppositions éventuelles seront reçues au CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE, Avenue de la Motte-Servolex, B.P. 308, 73003 CHAMBERY CEDEX, au plus tard dans les trois mois suivant la présente insertion.

424814700

Enquêtes publiques



COMMUNE DE CORDON

Avis d'enquête publique modification n°1 du plan local d'urbanisme

Par arrêté n° URB 20/2024, le Maire de la commune de Cordon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme portant sur :

- L'identification de 17 constructions comme pouvant changer de destination ;
- L'identification d'une construction comme bâti identitaire ;
- La création de 3 STECAL en lien avec des restaurants d'altitude ;
- La modification du règlement écrit (annexes, stationnements, hauteur maximale des constructions...);
- La création d'un emplacement réservé afin de réaliser un cheminement piéton dans le secteur de la Cry ;
- La modification de l'OAP "Les Darbaillets / Au Vuaz" (création d'un sous-zonage).

Cette enquête, d'une durée de 33 jours, se déroulera :

Du 19 août 2024 au 20 septembre 2024 inclus.

Siège de l'enquête : le siège de l'enquête est fixé :

Mairie de Cordon - 3650 route de Cordon - 747400 CORDON

Nom du commissaire-enquêteur :

Monsieur André BARBET, a été désigné par M. le Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE pour assurer les fonctions de commissaire-enquêteur. Monsieur Jacky DECOOL, a été désigné par M. le Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE pour assurer les fonctions de commissaire-enquêteur suppléant.

Modalités de consultation par le public du dossier d'enquête :

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête seront déposées à la Mairie de Cordon, où le public pourra en prendre connaissance du 19 août 2024 au 20 septembre 2024 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public soit du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Le dossier peut également être consulté sur le site internet de la mairie : <https://mairie.cordon.fr/>

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet est mis à la disposition du public à la mairie de Cordon aux jours et heures d'ouverture habituels.

Les informations environnementales sont consultables dans le dossier d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dès publication du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête.

Recueil des observations du public et modalités de consultation de ces observations :

Permanences du commissaire-enquêteur :

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, à la mairie de Cordon, les jours et heures suivants :

- Lundi 19 août 2024 de 09h00 à 12h00

- Lundi 26 août 2024 de 16h00 à 19h00

- Samedi 07 septembre 2024 de 09h30 à 12h30

- Mercredi 11 septembre 2024 de 14h00 à 17h00

- Vendredi 20 septembre 2024 de 14h00 à 17h00 pour la clôture.

Les observations et propositions du public peuvent être pendant la durée de l'enquête :

- consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique à la mairie de Cordon, aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public

- adressées par courrier postal à l'adresse suivante :

Mairie de Cordon, à l'attention de Monsieur le commissaire

enquêteur, 3650 route de Cordon, 74700 CORDON

- adressées par messagerie électronique : plu@cordon.fr

Concernant les observations et les propositions du public

adressées par messagerie électronique :

- le dépôt des pièces jointes à l'appui des observations et

propositions sera effectué dans des formats de type « document

final » tels que les formats « images » ou « pdf » ;

- les pièces jointes ne devront pas dépasser 5 méga-octets. Au-delà, elles devront être adressées au commissaire enquêteur sur support papier ou par courrier.

Clôture de l'enquête :

A l'issue du délai de l'enquête, les registres de l'enquête seront mis à disposition du commissaire enquêteur et seront clos et signés par lui.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis au Maire dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Après avoir pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal sera amené à se prononcer, par délibération, sur la modification n°1 du plan local d'urbanisme.

Le Maire, François PARIS

423221800



GRAND ANANCY AGGLOMÉRATION

Avis d'enquête publique Modification n°2 du PLU de Thorens-Glières (FILLIERE)

Par arrêté n° ARR-2024-28 du 26/07/2024, la Présidente de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Anancy » a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de Thorens-Glières, Commune de Fillière.

Le projet de modification n°2 a pour objet de majorer la proportion de logements aidés dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et dans les secteurs d'habitat ; modifier la rédaction de l'OAP de la Combe-d'en-Bas pour préciser que l'ouverture à l'urbanisation devra se réaliser dans son ensemble et en une seule tranche ; introduire des objectifs de performance énergétique et environnementale renforcée pour les bâtiments ; modifier le règlement écrit afin qu'il soit fait référence au zonage d'assainissement des eaux pluviales du territoire ; mettre à jour les emplacements réservés (ER) ; clarifier la règle écrite en zone Nt relative à la limite de surface de plancher créée ; diminuer l'emprise de certaines zones urbaines et les reclasser en zones agricoles ou naturelles ; corriger quelques erreurs matérielles.

Le projet de modification n°2 du PLU a fait l'objet d'un examen au cas-par-cas, sur lequel la Mission régionale d'autorité environnementale d'Auvergne-Rhône-Alpes a émis un avis conforme, joint au dossier de la procédure, confirmant l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n°2 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy en vue de son approbation.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Jean-Paul BRON en qualité de Commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Quentin DELVAL en qualité de Commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du 10 septembre 2024 à 9h00 au 27 septembre 2024 à 17h00

pour 18 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

Grand Anancy (siège de l'enquête publique) - 46 avenue des Iles BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, **Mairie de Fillière** : 300 route des Fleuries - Thorens-Glières - 74570 FILLIERE

Mardi : 8h30 à 12h00, 16h00 à 19h00

Mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h00, 15h00 à 17h00

Samedi : 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Anancy (www.grandanncy.fr, menu Je participe) et sur la plateforme www.registre-dematerialise.fr/5501.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et les propositions sur le projet de modification n°2 du PLU de Thorens-Glières pourront être :

- consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;

- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Anancy - Pour la modification n°2 du PLU de Thorens-Glières, Commissaire enquêteur - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX ;

- déposées par voie électronique dans le registre dématérialisé : www.registre-dematerialise.fr/5501 ;

- adressées au Commissaire enquêteur par courriel : enquete-publique-5501@registre-dematerialise.fr.

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Anancy et au registre numérique est mis à la disposition du public au Grand Anancy aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public, aux jours et heures suivants, en mairie de Fillière (Thorens-Glières) :

- mardi 10 septembre, de 16h00 à 19h00,

- mercredi 18 septembre de 9h00 à 12h00,

- vendredi 27 septembre, de 15h00 à 17h00.

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal de trente jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre à la Présidente ou à son représentant le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture de la Haute-Savoie, au siège du Grand Anancy (direction de l'Aménagement - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX) et à la mairie de Fillière (300 route des Fleuries - Thorens-Glières - 74570 FILLIERE) aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet du Grand Anancy (www.grandanncy.fr, menu Je participe) et sur le registre dématérialisé (www.registre-dematerialise.fr/5501).

Madame la Présidente du Grand Anancy est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Anancy (www.grandanncy.fr) et sur celui de la Commune de Fillière (www.commune-filliere.fr).

La Présidente, Frédérique LARDET

424795300

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (moins de 90000 euros)



COMMUNE ABERGEMENT LA RONCE

Avis de marché

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie Abergement La Ronce
Type de Numéro national d'identification : SIRET N° National d'identification : 21390001200013
Code Postal : 39500
Ville : ABERGEMENT LA RONCE
Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien vers le profil d'acheteur : https://abergement-la-ronce.emarchespublics.com/pack/anonce_marche_public_31112_1039966.html

Identifiant interne de la consultation : RUE DE SAMEREY PHASE 2

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Contact : PARIS Célia email mairie@abergement-la-ronce.fr

Tél : +33 384714019

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Condition de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :

Voir partie 3.2.1 du règlement de la consultation

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :

Voir partie 3.2.1 du règlement de la consultation

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :

Voir partie 3.2.1 du règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : 16 Septembre 2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : 60% prix 30% valeur technique 10% délais

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE SAMEREY - PHASE 2

CPV - Objet principal : 45233252.

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution du marché : Abergement la Ronce

Durée du marché (en mois) : 6

Valeur estimée hors taxes du besoin : 682142 Euros

La consultation comporte des tranches : Oui

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Mots descripteurs : Voirie.

Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détails sur la visite :

Le mardi 27/08/2024 à 14h devant la mairie, en présence de M. Brochet, maître d'oeuvre.

Date d'envoi du présent avis : 20 Aout 2024

425047300

Euro Légales
Marchés publics
Agr en proximité pour les acheteurs publics et privés
Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation
Votre contact : Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35
sebra GROUPE
ledauphine.marchespublics-eurolegales.com